



## Licenciement pour faute grave

Par **popete**, le **14/02/2013** à **14:55**

bonjour, j'ai été licenciée de mon travail au mois d'août pour faute grave (vol) j'ai été entendue par la gendarmerie de mon secteur perquisition chez moi rien trouvé chez moi rien à me reprocher pour la gendarmerie affaire classée. c'est vrai que j'ai eu des antécédents de vol chez un autre employeur j'ai eu un rappel à la loi. j'ai juré de ne plus recommencer. depuis mon licenciement j'ai beaucoup galéré financièrement car pas droit au chômage et je suis seule avec deux enfants à charge. En plus, elle avait des paroles pas possible envers moi : elle voulait que je démissionne mais moi je n'ai pas accepté car je n'avais rien à me reprocher, que j'étais une mauvaise mère parce que séparée et que je faisais partis des cas sociaux. qu'elle voulait faire un tri dans son entreprise car elle en avait marre de travailler avec des handicapés...et bien d'autres encore. Donc en fait j'ai été licenciée pour faute grave (soit disant vol) pour rien. (Depuis 2 mois j'ai retrouvé un CDI en boucherie et tout ce passe bien).

est ce que je peux contester ce licenciement ?

Par **pat76**, le **14/02/2013** à **17:02**

Bonjour

Vous pouvez contester le licenciement pour faute grave devant le Conseil de Prud'hommes.

L'employeur doit prouver la faute grave qui a motivé votre licenciement.

Faites vous aider par un syndicat.